

NOMBRE DE
TITULAIRES : 14

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 11



Syndicat mixte d'aménagement
de gestion et de valorisation
du bassin de la Bresle

DELIBERATION 2022-106

Séance du Conseil syndical du jeudi 24 mars 2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le 24 mars à 14h00, les membres du Conseil syndical se sont réunis à Aumale, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente du Syndicat mixte d'aménagement de gestion et de valorisation du bassin de la Bresle le 15 mars 2022, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du code Général des Collectivités Territoriales.

Membres titulaires présents : Mme Virginie LUCOT-AVRIL, M Gérard CHAIDRON, M. Christian ROUSSEL, M. Thierry HEBERT, Mme Colette MICHAUX, M. David BLONDIN, M. Franck CORDIER, M. Olivier GENTY.

Suppléants présents et suppléants remplaçants des titulaires pour les votes : M. Dany DELABOUGLISE, M. François SELLIER (remplace en qualité de titulaire M. Jean-Claude QUENOT), M. François THIVERNY, M. Louis QUEVAUVILLERS (remplace M. BOUCRY), M. Yves BEURAIN (remplace en qualité de titulaire M. Gérard LECUIR).

Membres titulaires/suppléants absents/excusés : M. Jean-Claude QUENOT, M. Jacky BAUDON, M. Eric ARNOUX, M. Firmin BOUCRY, M. Christophe BLAMPOIX, M. Michel CORDIER, M. Jean-Emmanuel BUQUET, M. Jacky LAMURE, M. Arnaud DE CHEZELLES, M. Emmanuel ROBIN, M. Gérard LECUIR, M. William BOUS, M. Alain DEGRY, M. Hubert TRANCART, M. Olivier HERNEQUE.

Exercice budgétaire 2022 : affectation du résultat

Le comité syndical,

Le quorum constaté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après s'être fait présenter le compte administratif 2021 dont les résultats sont conformes au compte de gestion du Payeur départemental,

Décide, à l'unanimité des présents :

- l'affectation des résultats 2021 sur le budget primitif 2022 de la façon suivante :
 - résultat de la section de fonctionnement :
 - o inscription en recettes à l'article 002 au BP 2022 pour **122 808.63€**,
 - résultat de la section d'investissement :
 - o inscription en recettes à l'article 001 au BP 2022 pour **150 817.19€** le résultat des crédits de report étant positif de **273 625.82€**
- d'autoriser Mme la Présidente à procéder à toutes les formalités nécessaires à la mise en application de cette délibération.

Pièce jointe : -

Date de publication et de transmission au représentant de l'Etat

Acte exécutoire le :

La Présidente du Syndicat mixte,
Mme Virginie LUCOT-AVRIL

Délibération 2022-106

25 AVR. 2022
SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
DE GESTION ET DE VALORISATION
DU BASSIN DE LA BRESLE (SMAB)
3, rue Soeur Badiou - 76390 AUMALE
Tél. : 02 35 17 41 55 www.epib-bresle.com